

AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE L'YONNE

**Détermination des taux pour les avancements de grade
des agents recrutés directement par l'A.T.D. 89**

Délibération n° CA-2018-10



Date de convocation : 19 février 2018

Sous la présidence de Monsieur Patrick GENDRAUD, Président de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne.

- Collège des Conseillers Départementaux

Présents :

- M. Patrick GENDRAUD, Président de l'A.T.D. 89
- M. Christophe BONNEFOND, Conseiller Départemental d'Auxerre 3
- M. William LEMAIRE, Conseiller Départemental de Charny

Excusés :

- M. François BOUCHER, Conseiller Départemental de Migennes
- M. Xavier COURTOIS, Conseiller Départemental d'Avallon
- Mme Michèle CROUZET, Conseillère Départementale de Thorigny sur Oreuse
- Mme Marie EVRARD, Conseillère Départementale de Migennes
- Mme Elisabeth FRASSETO, Conseillère Départementale de Villeneuve sur Yonne
- Mme Anne JÉRUSALEM, Conseillère Départementale du Tonnerrois
- M. Jean-Baptiste LEMOYNE, Conseiller Départemental du Gâtinais en Bourgogne
- Mme Françoise ROURE, Conseillère Départementale de Joigny
- M. Gérard ANDRÉ, Conseiller Départemental de Saint Florentin
- Mme Marie-Laure CAPITAIN, Conseillère Départementale de Saint Florentin
- Mme Isabelle JOAQUINA, Conseillère Départementale d'Auxerre 3
- Mme Malika OUNES, Conseillère Départementale d'Auxerre 2
- M. Yves VECTEN, Conseiller Départemental de Vincelles

- Collège des Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

Présents :

- Mme Josiane BOUTIN, Maire de Chamoux
- Mme Dominique CHAPPUIT, Maire de Rosoy
- M. Michel COURTOIS, Maire de Charny Orée de Puisaye
- M. Jean-Claude DENOS, Maire de Courson les Carrières
- Mme Marie-Claude GARNAULT, Maire de Vaudeurs
- M. Jean-Claude LEMAIRE, Représentant la Communauté de Communes du Serein
- M. Roger PRIGNOT, Maire de Pourrain
- M. Gilles SACKPEY, Maire d'Etivey
- M. Jean CONSEIL, Représentant la Commune de Valravillon
- Mme Jeannine JOUBLIN, Maire de Mailly la Ville
- M. Pierre MARREC, Maire de Saint Agnan

Excusés :

- M. Dominique BOURREAU, Maire de Villeneuve la Guyard
- M. Philippe Gérard QUIRIN, Maire de Mailly le Château
- M. Gilles ABRY, Maire de Leugny
- M. Alain LAGARENNE, Maire de Jaulges

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, et en particulier l'article 49

Vu le décret 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires de Catégorie C

Vu le décret 2002-870 du 3 mai 2002 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux cadres d'emplois de la Catégorie B

Vu le décret 2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes aux cadres d'emplois de la Catégorie A

Vu le tableau des effectifs de la collectivité

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 29 janvier 2018

Le Conseil, à l'unanimité

DECIDE

Article 1^{er} : le taux Promus/Promouvables est fixé à 100 % pour l'avancement des fonctionnaires de la collectivité au grade supérieur pour l'ensemble des cadres d'emplois.

Article 2 : les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets Primitifs, chapitre 012, le cas échéant.

Le Président
de l'Agence Technique Départementale



- Transmis au représentant de l'Etat le :